

Nous avons essayé d'aider le ministre à s'assurer qu'il réussit dans l'accomplissement de ses fonctions. Nous devons appuyer ces mesures, mais être réalistes. Nous avons confié au ministre un grand nombre de responsabilités, mais celle-là dépasse celles de ses collègues. Si nous voulons agir en parlementaires conscients, nous devons à notre tour examiner régulièrement l'administration du ministre. Si la Chambre ne peut s'assurer qu'elle étudiera régulièrement la manière dont le ministre s'est acquitté de ses fonctions, elle aura failli à ses responsabilités qui consistent à faire en sorte que le ministère atteigne les objectifs fixés. C'est pourquoi je propose un amendement à l'article 40. J'espère que le ministre l'acceptera. Sinon, il présentera peut-être lui-même un amendement semblable. A mon avis, le ministre et ses collaborateurs affaibliront leur position s'ils refusent de constituer l'organisme compétent ou nécessaire qui étudierait la manière dont le ministre s'est acquitté de ses pouvoirs en vertu de cette mesure. C'est pourquoi je propose l'adjonction des mots suivants à la fin de l'article 40:

Un tel rapport sera ensuite immédiatement déferé au comité permanent de l'expansion économique et de la disparité régionale de la Chambre des communes, qui sera constitué dès que possible après le début de la première session de chaque législature—en tout cas, pas plus de 20 jours après le début de ladite session—et présidé par un membre de l'opposition.

Cet amendement comprend trois choses importantes. Tout d'abord, il mentionne un comité qui doit être formé régulièrement en vertu du Règlement de la Chambre des communes, et qui s'acquittera de certaines responsabilités liées à ce ministère. Le comité actuel, qui a le plus de ressemblance avec le comité proposé, s'appelle le comité du développement régional. Le ministre admettra, je crois, que cette désignation est beaucoup trop vague. Il est évident que le ministre l'a jugée vague car le nouveau ministère doit s'appeler ministère de l'Expansion économique régionale. Le comité proposé examinerait les problèmes d'expansion économique qui ont une importance primordiale pour l'ensemble du pays et les questions concernant la disparité régionale. Il est important que ces activités soient clairement indiquées dans la désignation du comité. Si le ministre, son personnel ou les Canadiens considèrent le ministère comme la seule agence responsable de la revalorisation des régions d'un bout à l'autre du pays et de leur aptitude à rejoindre le courant principal de la vie économique, alors

le ministère et ses programmes iront à vau-l'eau. D'autre part, s'il est clair que le maintien de la santé économique de la nation dépend d'une attaque réaliste des problèmes concernant les régions touchées par la disparité économique régionale, il sera également clair que le comité proposé aura une certaine responsabilité dans ce domaine.

• (10.00 p.m.)

Il importe donc, je pense, que ce comité soit désigné sous le nom de comité de la croissance économique et des disparités régionales. En second lieu, il importe aussi que ce comité soit tenu, par statut, de se réunir régulièrement. Nous ne prévoyons pas de problème, pour l'instant, avec le ministre actuel, mais l'on ne sait jamais ce qui peut arriver d'ici un an. Le gouvernement pourrait, pour des raisons particulières, ne pas souhaiter que le comité se réunisse. Ce serait aller à l'encontre du droit et des responsabilités, des intérêts et des privilèges propres aux députés de la Chambre.

Cet amendement indique de façon très précise que le comité devra se réunir le plus tôt possible après le début de la première session de chaque législature; en tout cas, pas plus de 20 jours après le début de ladite session. C'est important si nous voulons être certains que le Parlement s'acquitte de ses responsabilités en confiant ces pouvoirs au ministre.

En troisième lieu, je propose que ce comité soit présidé par un député de l'opposition pour lui donner cette impartialité et cette crédibilité qui est si précieuse pour des comités aussi importants. J'entends un député tout à ma droite qui se moque de cette idée. Je ne pense pas qu'il le fasse sérieusement, car il sait sûrement combien il est important pour des comités comme celui des comptes publics d'être présidés par un député de l'opposition afin de permettre une enquête complète, franche et libre sur des questions de leur propre ressort. C'est important non seulement pour les députés mais pour le grand public, que nous cherchons à servir. Il importe peut-être également, dans une certaine mesure, que les provinces qui, parfois, peuvent ne pas partager toutes les vues du ministre, sachent que des discussions approfondies et publiques sont tenues régulièrement sur toutes les activités du ministère et les fonctions spéciales exercées par le ministre. Si le ministre estime que l'amendement n'est pas recevable, il dénie à la Chambre le droit d'exercer ses fonctions, tout en acceptant librement qu'on lui confie, en vertu de cette mesure législative, certaines responsabilités.